

Déclaration préalable du SNUDI-FO 89 - CAPD du 10 mars 2020

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les représentants en CAPD,

Nous nous réunissons aujourd'hui pour étudier en CAPD les passages d'échelon accélérés et la liste d'aptitude de direction d'école.

L'actualité est chargée. Soulignons en passant, que l'utilisation de l'article 49-3, en pleine crise sanitaire, alors que les rassemblements de plus de 1000 personnes sont interdits, montre à quel point le cynisme du gouvernement est sans limite. Quand nous voyons par ailleurs la violence de la répression des manifestants, depuis les gilets jaunes, jusqu'aux dernières manifestations pour le droit des femmes : c'est intolérable. Pour FO, avec ou sans 49-3, cette réforme est inacceptable.

La confédération Force Ouvrière, à travers une déclaration de son bureau confédéral, lundi 2 mars, annonce qu'elle « refuse de cautionner l'impasse à laquelle conduit la conférence de l'équilibre et du financement – celle du recul à nouveau de l'âge de la retraite – et estime par conséquent le moment venu d'en sortir. » Elle est suivie, dès le 3 mars, par la CGT qui « décide (aussi) de ne plus participer à une telle mascarade et quitte la conférence de financement ».

Aujourd'hui, plus que jamais, les personnels, avec les organisations FO, CGT, FSU, Solidaires, exigent le retrait du projet Macron-Philippe.

En cette année de mise en place de la Loi Dussopt de refondation de l'a Fonction Publique, une question se pose : que reste-t-il du paritarisme et de la garantie d'égalité de traitement des fonctionnaires concernant leur carrière ?

Ce principe constitutionnel et statutaire est l'un des fondements de la Fonction Publique, basé sur la nécessaire indépendance des fonctionnaires, permettant également l'égalité d'accès aux services publics. Ce sont les fondements mêmes de la République qui sont attaqués.

Alors, bien sûr, aujourd'hui nous avons une CAPD. Mais une CAPD pour quoi ? Pour traiter, avec PPCR, les avancements accélérés qui se font à la discrétion totale de l'administration, puisque le seul critère est l'appréciation. Voilà la logique en cours : plus de barème, plus de règles, plus de CAPD ? plus de transparence, plus de paritarisme... on n'est pas loin d'un système totalement arbitraire où es promotions et le mouvement ne se feraient plus qu'à la tête du client.

Mais les collègues, les salariés sont particulièrement remontés contre toutes ces attaques, et rien n'est joué. Les enseignants n'en peuvent plus. Exiger d'eux une confiance aveugle dans leur ministre, tout en faisant disparaître les règles et les droits, tous les outils qui leur permettent de se défendre, sur la base du statut, n'est plus toléré. Dans le même sens, la suppression des CHS-CT se prépare :

mais les problèmes ne vont pas disparaître dès lors que nous ne pourrons plus les exprimer dans le cadre institutionnel.

Et puisque nous voyons aujourd'hui la question de la direction d'école, avec la liste d'aptitude, ce qui se passe en ce moment autour de la crise du Coronavirus, montre que non seulement aucune mesure concrète améliorant les conditions de travail des directions d'école ou reconnaissant la fonction – particulièrement sur un plan financier – n'a été prise. Au contraire, force est de constater qu'après quelques larmes de crocodile qu'il était de bon ton de verser après le suicide de notre collègue de Seine Saint Denis, aucune mesure n'a été prise permettant d'alléger réellement les directeurs/directrices. Nous demandons que des réponses soient données pour satisfaire les revendications concernant la direction d'école.

Avec la crise sanitaire, c'est à eux de gérer les parents, les difficultés, de devoir se tenir au courant sur le site du ministère... Nous demandons des directives claires et régulières pour gérer les élèves présentant des symptômes, le manque de matériel sanitaire, les personnels (notamment les plus fragiles), la panique de certains parents...

Et par ailleurs, nous remarquons qu'à nouveau, un des critères d'attribution de la liste d'aptitude de direction est « la loyauté envers l'institution ». Des collègues se voient questionnés sur leur réaction face à une fermeture de classe. Nous ne pouvons entendre que des collègues soient pénalisés pour soutenir des actions, dans le cadre syndical pour faire entendre les revendications des personnels contre les fermetures de classe. Entendriez-vous par là que l'action syndicale serait une entorse à la loyauté vis-à-vis de l'institution ?

Malgré toutes ces attaques contre la représentation des personnels, le SNUDI-FO continuera à porter la voix des collègues et continuera à défendre nos droits et nos conditions de travail.

La crise du recrutement dans l'Education Nationale, qui ne va pas aller en s'améliorant, et le nombre croissant de démissions, n'interrogent-ils personne ? Ou bien est-ce voulu afin de répondre aux exigences de la Loi Dussopt d'embaucher massivement des contractuels ?

Ces incessantes remises en cause de nos droits, les collègues ne les acceptent plus. Et avec en prime, l'attaque frontale contre nos salaires que constitue la réforme des retraites en cours d'adoption (malgré l'épidémie), nous les refusons. Et qu'on ne vienne pas nous parler d'une revalorisation pour compenser les pertes : personne n'y croit !

Le malaise est profond, et le refus de la politique de démantèlement des services publics est solidement ancré dans notre profession.

Nous ne lâcherons pas le morceau : la mobilisation se poursuit. La crise sanitaire a certes pris le devant de la scène, mais en aucun cas la crise sociale n'est réglée. Le rejet reste massif et profond.

Monsieur le Directeur, je vous remercie.